

## **Choix entre convention de stage et convention pédagogique pour les étudiants internes en médecine**

Ce document a pour objectif de vous aider à choisir entre une convention de stage et une convention pédagogique. En cas de doute ou de cas particulier non mentionné, n'hésitez pas à contacter le gestionnaire pédagogique et administratif de votre parcours avant de commencer à remplir un document.

### **Vous êtes interne en année de recherche :**

- Pas de convention de stage à signer mais un **contrat pédagogique** pour fixer les objectifs pédagogiques
- Pas de limite impérative pour la durée du stage
- Pas de gratification due
- Fournir le contrat année recherche signé au secrétariat

### **Vous êtes interne en année de disponibilité :**

- Une **convention de stage** à signer de 6 mois maximum
- Une gratification **obligatoire** par l'organisme d'accueil (3,90€/H minimum)
- Vous pouvez cumuler la gratification avec une bourse versée par un organisme

### **Vous êtes interne en année de disponibilité avec une bourse assortie d'un contrat, comme les bourses FRM ou JNLF :**

- Pas de convention de stage à signer mais un **contrat pédagogique** pour fixer les objectifs pédagogiques
- Pas de limite impérative pour la durée du stage
- Pas de gratification due
- Fournir le contrat lié à la bourse au secrétariat